

DE ROYAL BANK À BANQUE ROYALE

L'anglais était couramment utilisé dans l'affichage au Québec il y a 40 ans et les francophones avaient du mal à défoncer le plafond de verre de la haute direction des entreprises. Adoptée le 26 août 1977, la loi 101 a changé tout cela. Celle-ci répond-elle encore aux besoins? Ceux qui l'ont conçue se prononcent.

NICOLAS BÉRUBÉ

Debout dans son bureau de la tour de la Bourse, à Montréal, Camille Laurin faisait signe à son jeune collaborateur de venir à la fenêtre.

«Robert, venez voir ça», a dit le ministre.

Dehors, en contrebas, des travailleurs sur un échafaudage s'affairaient à installer les lettres «Banque Royale» sur l'édifice d'en face. L'ancienne inscription, «Royal Bank», venait d'être retirée: on devinait encore le contour des vieilles lettres sur l'édifice.

«Le D' Laurin s'est tourné vers moi et m'a dit: «Regardez, c'est ça le pouvoir. Ça nous donne la possibilité de faire des lois.»

Pour Robert Filion, stratège dans l'équipe du D' Laurin, le «père de la loi 101», c'était un moment clé, un instant où le travail accompli dans les huit premiers mois de l'année 1977 – l'élaboration et l'adoption de la Charte de la langue française, ou loi 101 – prenait un sens concret, indubitable. La vie au Québec, et surtout à Montréal, ne serait plus jamais la même.

Quarante ans après son adoption, par une journée de canicule du 26 août 1977 à l'Assemblée nationale, la loi 101 a depuis longtemps cessé de faire les manchettes. On ne peut pas dire qu'elle «fait partie des meubles» pour autant.

Louis Bernard, alors chef de cabinet du premier ministre René Lévesque, se souvient de la rapidité avec laquelle un consensus a été établi au sujet de l'importance d'adopter une Charte de la langue française, au début du mandat du Parti québécois, après les élections de 1976.

«Sur l'utilisation du français dans l'affichage public, tout le monde au gouvernement était d'accord, il n'y a jamais eu de débat, dit-il. Mais pour ceux qui étaient affectés, les commerçants qui avaient des enseignes en anglais... ça a fait une perturbation. Ça changeait les choses. Les gens voulaient des compromis et il y avait des compromis dans la loi.»

Robert Filion, qui avait 28 ans à l'époque où il travaillait pour le

D' Laurin, alors ministre d'État au Développement culturel, se souvient que René Lévesque voulait s'assurer que le grand projet linguistique de son gouvernement serait bien reçu par la population. «M. Lévesque était préoccupé par la dimension politique. Il voulait le faire, mais il voulait s'assurer de ne pas se casser les dents.»

Après des mois de travail de rédaction avec une équipe de juristes, le sociologue Guy Rocher, à l'époque sous-ministre d'État au Développement culturel et corédacteur de la loi 101, dit avoir ressenti du «soulagement» lorsque le projet de loi a été adopté.

«Le D' Laurin et son équipe, on avait le sentiment d'avoir fait un gros coup, ça, c'est certain, dit-il. Cette loi allait changer beaucoup de choses à court terme et, on l'espérait, aussi à long terme.»

Conséquences

Au-delà de la langue d'affichage, la loi 101 a fait en sorte que les enfants des familles de nouveaux arrivants ont fréquenté l'école française et que les entreprises de 50 employés ou plus ont dû fonctionner en français.

Robert Filion se souvient des gens qui venaient rencontrer Camille Laurin lors de ses déplacements dans les chambres de commerce de la province dans les deux ou trois années après l'adoption de la loi 101.

«Sur l'utilisation du français dans l'affichage public, tout le monde au gouvernement était d'accord, il n'y a jamais eu de débat. Mais pour ceux qui étaient affectés, les commerçants qui avaient des enseignes en anglais... ça a fait une perturbation.»

— Louis Bernard, chef de cabinet du premier ministre sous René Lévesque

«Beaucoup de gens disaient au D' Laurin: «Je n'ai pas voté pour vous, je ne suis pas toujours de votre avis, mais c'est extraordinaire, depuis la loi 101, j'ai eu une promotion que j'attendais depuis 20 ans.» Un autre disait: «Depuis la loi 101, j'ai été nommé directeur pour l'est du Canada.» Ces gens n'étaient pas de jeunes militants péquistes, avec le drapeau et tout ça... On



Le D' Camille Laurin, père de la loi 101

PHOTO PIERRE McCANN, ARCHIVES LA PRESSE

parle ici de gens d'affaires. La francophonisation des organisations, on l'a sentie.»

Lorraine O'Donnell, coordonnatrice-chercheuse au Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise à l'Université Concordia et coresponsable d'un colloque sur les 40 ans de la loi 101 organisé ce printemps, note que les communautés anglophones sont devenues plus bilingues après le passage de la loi 101.

inégalités socioéconomiques qui régnaient auparavant.

«La dominance historique d'une élite anglophone – et non pas de toute la communauté anglophone – n'existe plus. Les chiffres sont très clairs là-dessus.»

Parmi les aspects négatifs, elle note que beaucoup d'anglophones ont décidé de partir: les recherches de Garth Stevenson montrent que 49 000 anglophones ont quitté le Québec de 1976 à 1981. «Encore aujourd'hui, il y a

CINQ MOMENTS CLÉS DE LA LOI 101

1977

La Charte de la langue française, ou loi 101, est adoptée à l'Assemblée nationale.

1980

La Cour suprême du Canada confirme un jugement de la Cour supérieure du Québec qui invalide l'article de la Charte faisant du français la langue de l'Assemblée législative et des tribunaux.

1984

Jugement de la Cour suprême sur la langue d'enseignement. Les parents dont les enfants ont fréquenté une école primaire de langue anglaise ailleurs au Canada se voient reconnaître le droit de les inscrire dans des écoles où l'enseignement est offert en anglais.

La Cour suprême juge que l'usage obligatoire du français dans l'affichage commercial public n'est pas compatible avec le droit à la liberté d'expression.

1993

Le gouvernement Bourassa introduit la loi 86, qui permet l'anglais sur les enseignes commerciales extérieures, à condition que le français occupe au moins deux fois plus d'espace que l'anglais.

Source: extraits tirés de l'Encyclopédie canadienne, Historica Canada

paupreté et de chômage plus élevés que la population générale», note M^{me} O'Donnell.

L'épreuve des tribunaux

La loi 101 a été modifiée par les tribunaux au fil des années. Mais dans l'ensemble, les éléments centraux sont restés intacts, dit Guy Rocher.

«Le droit de travailler en français au Québec: dans le fond, c'est ça, la loi 101.»

Dans sa campagne électorale de 1981, après l'échec référendaire, René Lévesque a parcouru le Québec pour tenter de soulever les passions et décrocher un deuxième mandat.

Devant de grandes foules, le premier ministre faisait souvent un bilan des réalisations de son gouvernement. Chaque fois qu'il mentionnait la loi 101, la salle se levait d'un trait.

En pleine campagne, René Lévesque a appelé Camille Laurin au téléphone, se souvient Robert Filion.

«Il lui a dit: «Chaque fois que je parle de la loi 101, je sens quelque chose.» Le grand projet linguistique avait passé le test.

Le 13 avril 1981, René Lévesque est réélu. Il nomme Camille Laurin au poste de vice-premier ministre.

QUEL AVENIR POUR LA LOI 101?

Quatre spécialistes donnent leur avis sur l'avenir de la loi 101 et l'état du français et de l'anglais au Québec en 2017.



PHOTO ANDRÉ PICHETTE, ARCHIVES LA PRESSE

GUY ROCHER

Sous-ministre d'État au Développement culturel, alors dirigé par le D' Camille Laurin, et corédacteur de la loi 101

«La loi 101 a été assez bien préservée, dans ses éléments centraux, au fil des années, malgré les tribunaux. À mon avis, le moment serait venu d'étendre l'application de la loi à des entreprises de moins de 50 employés, disons entre 30 et 50 employés. C'est là que beaucoup d'immigrants travaillent. En même temps, c'est la partie la plus difficile. Les grandes entreprises avaient des ressources pour se franciser, elles avaient l'argent qu'il fallait. Avec les petites entreprises, c'est délicat. Aussi, avec la technologie, la présence de l'anglais dans la vie quotidienne aujourd'hui est encore bien plus grande qu'il y a 40 ans. Mon ordinateur, il me parle en anglais une partie du temps!»



PHOTO TIRÉE DU SITE WEB DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

LORRAINE O'DONNELL

Coordonnatrice-chercheuse au Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise à l'Université Concordia

«Pour l'avenir, j'aimerais voir une amélioration de la santé du système d'éducation anglophone du Québec, au primaire et au secondaire. Beaucoup d'écoles ferment, il y a souvent des problèmes de distance pour les élèves et cela restreint encore plus l'accès. Pour qu'une communauté soit en santé, qu'elle soit vivante, il faut des institutions fortes et intactes. Les communautés anglophones sont plus bilingues, plus résilientes et acceptent la loi 101 dans l'ensemble. Mais un effet que nous remarquons, et c'est appuyé par les chiffres, c'est un déclin de la vitalité communautaire chez les anglophones.»



PHOTO ROBERT SKINNER, ARCHIVES LA PRESSE

LOUIS BERNARD

Chef de cabinet du premier ministre sous René Lévesque

«Pour la langue au travail, la limite était à 50 employés. Je pense qu'on aurait avantage à descendre cette limite, peut-être à 10. C'est une possibilité qui renforcerait l'effet de la loi 101. Des gens [envisagent] aussi de restreindre l'accès aux cégeps anglophones aux gens qui sont allés à l'école anglaise, mais moi, j'ai toujours été contre ça. Je ne vois pas la nécessité d'empêcher les francophones d'aller au cégep en anglais. À ce niveau-là, les gens sont adultes. Puis maîtriser l'anglais, ça donne un avantage. Un article récent montrait d'ailleurs qu'une très grande partie des francophones qui sont allés au cégep en anglais vont ensuite dans une université francophone. C'est comme un stage.»

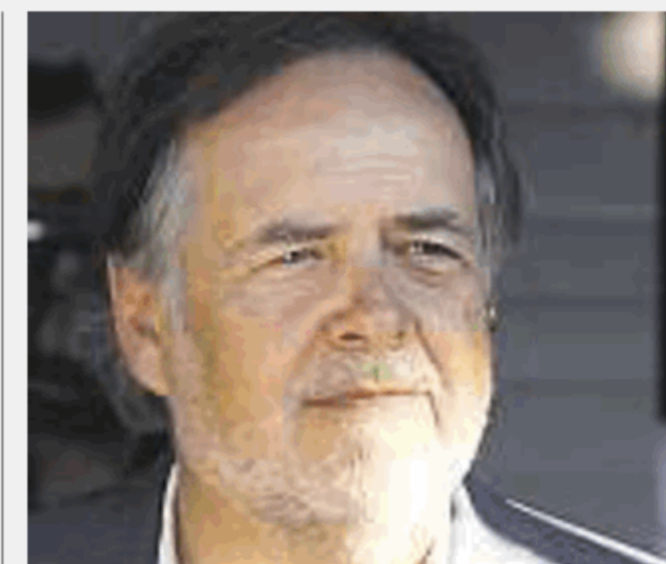


PHOTO TIRÉE DE FACEBOOK

ROBERT FILION

Stratège dans l'équipe de Camille Laurin

«Dans 15 ou 20 ans, la génération qui sera au pouvoir aura à gérer les grandes migrations, le réchauffement planétaire. Au Québec, il y aura quatre ou cinq grands pôles urbains. Si on reste une société française d'Amérique, si on reste une société forte dans la francophonie – le français sera la langue la plus parlée dans le monde dans 35 ans, avant le mandarin, avant l'anglais –, on aura la capacité de créer des solidarités, de faire face à l'"ubérisation" du monde.»

— Propos recueillis par Nicolas Bérubé